

THUIR, le 15/11/2016

DECISION 47/2016
VIREMENT DE CREDITS – BUDGET PRINCIPAL 2016

Je soussigné, René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des ASPRES,

ATTESTE la modification de la composition du chapitre 014 BUDGET GENERAL 2016 par Virements de crédits suivants :

REDUCTION		
Chapitre 014 Article 739118 BP = 1 538 819,00	-	1 538 819,00
		Solde après virement 0

AUGMENTATION		
Chapitre 014 Article 73921 BP = 0	+	1 538 819,00
		Solde après virement 1 538 819,00

Solde chapitre 014: inchangé

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales, il sera rendu compte des présents virements du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20161115-Dc47-16_VC2-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2016



Le Président,

René Olive
René OLIVE